

LA MAIRIE RECRUTE



VILLENES-SUR-SEINE



Et si vous rejoigniez Villennes-sur-Seine !

Au sein de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise, Villennes-sur-Seine est une ville de 5 934 habitants qui offre un territoire riche et préservé, propice à l'épanouissement de tous, entre Seine et forêt à 30 kms à l'ouest de Paris (accès direct A13, A14, SNCF ligne J, futur RER E). La ville offre tous les éléments qui apportent aux familles comme aux entreprises, aux salariés télétravailleurs comme aux indépendants, un rythme de vie apaisé, à taille humaine.

AGENT DES ESPACES VERTS (H/F)

Quelles sont les missions ?

L'agent d'entretien des espaces verts réalise des opérations techniques d'aménagement et d'entretien des espaces verts (parc, jardins, etc.) et des bordures de voirie.

- Entretien des espaces verts (maîtriser les techniques d'entretien et d'aménagement des espaces verts et des végétaux).
- Appliquer les obligations réglementaires liées aux sites (protection classement Natura 2000...).
- Prévenir les risques naturels et d'accidents sur le site (incendie, inondation, glissement de terrain...).
- Connaître et appliquer les règles de sécurité du travail.
- Savoir utiliser les produits phytosanitaires.
- Tailler des arbustes et arbres.



Quelles sont les compétences requises ?

Savoir faire :

- **Permis B exigé.**
- Niveau BEPA ou BAC professionnel option "aménagement des espaces verts".
- Permis C souhaité.
- Savoir reconnaître les végétaux.
- Connaître et appliquer les règles de sécurité du travail.
- Savoir utiliser les produits phytosanitaires.
- Savoir manipuler des équipements motorisés professionnels dans le respect des règles de sécurité.

Savoir être :

- Savoir rendre compte de son activité.
- Bonne condition physique.
- Sens du travail en équipe.



Conditions de travail

- Rémunération statutaire + régime indemnitaire + prime annuelle (n-1) versée en deux fois + heures supplémentaires selon besoins du service.
- CNAS.
- Participation à la mutuelle santé si labellisée.
- Temps complet : 37h30 hebdomadaires.
- 25 jours de congés + 15 RTT (dont 1 pour le lundi de Pentecôte).

Envie de postuler ?

Envoyez-nous votre CV et votre lettre de motivation !

- Par mail à l'adresse électronique : rh@ville-villennes-sur-seine.fr
- Par courrier : **Monsieur le Maire, 36 avenue Foch 78670 VILLENES-SUR-SEINE**

